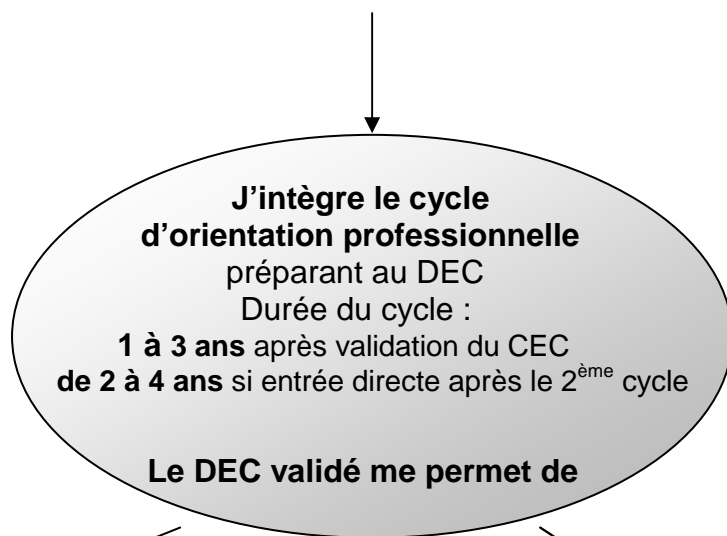


Côté pratique...

A l'issue du 2<sup>ème</sup> cycle,  
je peux déjà être orienté  
en cycle d'orientation professionnelle  
ou présenter l'entrée dans ce cycle  
en cours du 3<sup>ème</sup> cycle



Faire valider par  
équivalence l'E.A.T.  
indispensable pour intégrer  
une formation au sein d'un  
CeFEDeM préparant au  
Diplôme d'Etat

Présenter l'entrée  
dans un établissement  
d'enseignement supérieur  
(CNSM), ou auditionner pour  
intégrer une compagnie  
professionnelle



CONSERVATOIRE de ROUEN  
MUSIQUE, DANSE, THEÂTRE  
Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR)

# *Je suis en Cycle d'orientation professionnelle*

**DANSE**  
**Guide de l'élève**

50, Avenue de la Porte des Champs - 76000 ROUEN  
Tél. 02.32.08.13.50 – Fax 02.32.08.13.59  
[conservatoirederouen@rouen.fr](mailto:conservatoirederouen@rouen.fr)

### **Quel sera mon parcours ?**

Le Cycle d'Orientation Professionnelle (COP) et anciennement cursus A peut avoir une durée :

**-de 2 à 4 ans** suite à une intégration directe après l'examen de fin de 2<sup>ème</sup> cycle et une fois mis en place, la validation du Brevet de fin de second cycle ;

**-de 1 à 3 ans** suite à une intégration après validation de l'UV dominante de CEC. A l'issue du cycle sera validé le DEC.

### **Le DEC, c'est quoi ?**

Il s'agit du **Diplôme d'Etudes Chorégraphiques (DEC)**. Ce diplôme, préparé dans le cadre des établissements spécialisés d'enseignement artistique français (Conservatoires à rayonnement régional et départemental), valide la fin des études chorégraphiques initiales et garantit un niveau de formation qui autorise son titulaire à s'orienter vers le concours d'entrée d'un établissement supérieur spécialisé ou directement vers le métier de danseur (Compagnies...). Le DEC est délivré à l'issue du cycle après validation de l'intégralité des Unités de Valeur (UV) qui le compose.

### **Quelles sont ces UV ?**

Elles sont au nombre de 6 et s'organisent comme suit :

#### **-1 UV dominante composée :**

- .d'une variation imposée dans la discipline dominante
- .d'une variation libre (composition personnelle ou extrait du répertoire)
- .d'une présentation d'un travail collectif

#### **-4 UV complémentaires obligatoires :**

- 1 UV dans la discipline complémentaire : classique, contemporain ou jazz, composée d'une variation imposée ou libre
- 1 UV de formation musicale (FM)
- 1 UV de culture chorégraphique / histoire de la danse
- 1 UV d'anatomie

#### **-1 UV complémentaire au choix :**

- analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé (AFCMD)

### **Un DEC à double dominante, est-ce possible ?**

Oui. Il s'agit de valider 2 UV dominantes dont les contenus sont identiques à ceux d'une dominante unique. Proposé à l'élève selon ses choix et envies.

### **La formation musicale (FM) pour le danseur ?**

La formation musicale, bien plus qu'une discipline complémentaire, permet aux élèves danseurs de tisser un véritable réseau de correspondances entre le langage corporel et la musique, et ainsi de les porter plus loin dans leur démarche artistique.

### **Comment est-elle validée ? Quelles épreuves ?**

Contrôle continu trimestriel sous forme orale et écrite.

1-Ecoute et analyse écrite d'une œuvre permettant à l'élève d'identifier des éléments précédemment étudiés en cours ;

2-Ecoute et traduction corporelle d'un extrait musical.

3-Lecture rythmique (binaire et ternaire) et questionnaire abordant les notions de théorie musicale élémentaire pouvant s'appuyer sur une partition.

### **La culture chorégraphique, pourquoi ?**

Fournir les clés du passé pour vivre le temps présent par la réflexion philosophique sur les sujets de la danse et par la connaissance du contexte social auxquelles les œuvres participent. Renforcer le sens critique, développer les qualités mentales et intellectuelles, construire son propre discours, savoir argumenter selon une approche chronologique et esthétique.

### **Comment est-elle validée ? Quelles épreuves ?**

Elle est validée en deux temps :

-une épreuve écrite : commentaire d'un document audiovisuel basé sur la thématique étudiée pendant l'année ;

-une épreuve orale : discussion avec un jury en lien avec le sujet traité lors des écrits et les spectacles suivis pendant l'année scolaire.

### **L'UV d'anatomie, pourquoi et comment ?**

Elle amène le danseur à s'ouvrir à une conscience affinée de sa structure corporelle en explorant et détaillant les mobilités articulaires et les fonctions musculaires. Sa validation est soumise au contrôle continu.

### **L'UV d'AFCMD, pourquoi et comment ?**

L'AFCMD apporte des connaissances qui facilitent le travail de coordination et prévient la pathologie par le développement de la conscience corporelle. En outre, elle permet d'affiner la perception du mouvement dansé de l'élève en situation d'interprète ou de spectateur. Validation par contrôle continu.

### **Quelles possibilités après le DEC ?**

La validation du DEC permet d'avoir accès à un enseignement supérieur en se présentant notamment au concours d'entrée d'un CNSMD (Conservatoire National Supérieur de Musique et de Danse).

### **DEC et EAT, quelle équivalence ?**

Les titulaires du DEC peuvent obtenir par équivalence la validation de l'Examen d'Aptitude Technique (EAT), obligatoire pour l'entrée en formation dans un CeFEDeM (Centre de Formation des Enseignants de la Danse et de la Musique) préparant au Diplôme d'Etat (DE) de professeur de danse. Cette demande est à formuler auprès des services compétents de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).